



**Les 18 propositions
présentées par Philippe Folliot
au contre-gouvernement de l'UDI**

BLOC N°1 : « EUROPE DE LA DEFENSE »

Proposition n°1 : Création d'un Semestre de l'UE consacré à la défense européenne, préalable à la mise en place d'un budget européen de la PSDC.

Proposition n°2 : Favoriser les moyens capacitaires dans une logique d'autonomie stratégique au niveau européen

Proposition n°3 : Renforcer la base industrielle et technologique de défense européenne (BITD-E) et le marché intérieur des équipements de défense

Proposition n°4 : Création à Strasbourg d'un pôle défense européenne

Proposition n°5 : Création d'un Quartier général militaire européen (OHQ) permanent

BLOC N°2 : « EVOLUTION DES FORCES ARMEES »

Proposition n°6 : Suppression des forces aériennes stratégiques

Proposition n°7 : Préservation des forces de souveraineté

Proposition n°8 : Inflexions pour l'Armée de terre

Proposition n°9 : Inflexions pour l'Armée de l'air

Proposition n°10 : Inflexions pour la Marine nationale

Proposition n°11 : Permettre la création d'entreprises de services de sécurité et de défense (ESSD) en France

Proposition n°12 : Améliorer la prise de décision en créant une Académie de Défense et de Sécurité nationale et en instaurant un Conseil national de sécurité

Proposition n°13 : Mettre en œuvre une vraie stratégie nationale en matière de cyberdéfense

BLOC N°3 : « LIEN ARMEES-NATION » ET « MEMOIRES DE LA NATION »

Proposition n°15 : Développement des filières d'excellence militaires

Proposition n°14 : La mise en place d'un service militaire universel et facultatif inspiré du SMA

Proposition n°16 : Renforcer le lien « Armées - jeunesse »

Proposition n°17 : « Mieux » associer la jeunesse aux commémorations nationales

Proposition n°18 : Développer, promouvoir et mieux tenir compte des réserves opérationnelles et citoyennes

BLOC N°1 : « EUROPE DE LA DEFENSE »

Dans le domaine de la défense comme dans d'autres, l'UDI est favorable à l'application la « **méthode communautaire** » (orientations du Conseil européen, proposition de la Commission européenne, décision du Conseil, codécision du Parlement européen).

Celle-ci demeure prégnante au regard de l'approche intergouvernementale de la **Politique de Sécurité et de défense Commune** (PSDC), laquelle a systématiquement failli depuis sa mise en place en 2001 lors de l'adoption du traité de Nice, dans son volet opérationnel comme capacitaire.

Proposition n°1 : Création d'un Semestre de l'UE consacré à la défense européenne, préalable à la mise en place d'un budget européen de la PSDC

Profitant de la tenue, en décembre prochain, d'un Conseil européen spécifiquement dédié à la PSDC, la proposition de l'UDI consiste à matérialiser l'Europe de la Défense à travers des moyens spécifiquement dédiés à la **Politique de Sécurité et de défense Commune** (PSDC).

Nous proposons en particulier de :

- constituer un **fond d'investissement commun visant au financement des opérations militaires extérieures** (OPEX militaires et civilo-militaires de l'UE : au nombre de 17 actuellement, engageant néanmoins moins de 3000 hommes, dont la France est une des plus grosses contributrices à raison de 800 millions d'euros/an) qui pourrait être constitué à 28 ou dans le format plus réduit d'une coopération renforcée ou d'une coopération structurée permanente) ;
- financer des opérations de **mutualisation de forces à l'échelle européenne** (ex. : transport stratégique, drones, ravitaillement en vol...) ;
- mettre en place un **quartier général européen OHQ permanent** (cf. proposition n°5) ;
- initier et regrouper des formations (cf. proposition n°4) ;
- soutenir le développement des actions civilo-militaires.

Il s'agira aussi de profiter du Conseil européen consacré en décembre à la PSDC pour ouvrir en décembre 2013 le débat sur les questions fondamentales qu'il convient de traiter en priorité :

- identifier les **intérêts géo-stratégiques européens** ;
- définir le niveau de **solidarité entre Européens** et ses moyens (financiers, logistiques, hommes...) ;

- clarifier **la place de la défense dans la panoplie des instruments de la Politique étrangère et de Sécurité commune (PESC) notamment en terme de légitimité et de capacités** ;
- lancer, après un semestre européen de la politique européenne des capacités et de l'armement, conclu par un nouveau Conseil européen (en 2014 ou 2015), **la rédaction d'un concept stratégique de l'UE** (ou d'un Livre blanc européen) ;
- convoquer **une Convention PSDC et des Assises parlementaires européennes** afin d'impliquer davantage le Parlement européen, les parlements nationaux ainsi que la société civile (méthode déjà expérimentée par le passé avec la rédaction et l'adoption de la Charte des Droits fondamentaux en décembre 2000).

Proposition n°2 : Favoriser les moyens capacitaires dans une logique d'autonomie stratégique au niveau européen

La proposition consiste :

- d'une part, à **encourager et soutenir**, notamment dans le cadre de l'Agence européenne de Défense (AED), **les programmes industriels européens** (dit « *Pooling & Sharing* »), **en particulier au niveau des moyens capacitaires** qui, souvent, ne peuvent se faire qu'à cette échelle ;
- d'autre part, à **soutenir fortement les moyens de transport et de ravitaillement en vol**.

Dans le premier cas, la création d'une flotte européenne de drones de combat et de drones surveillance, au travers d'un programme d'armement commun, doit être une priorité absolue, compte tenu des lacunes capacitaires qui obèrent la légitimité d'une Europe puissance militaire et diplomatique. Les accords Franco-britanniques de « Lancaster House » de 2010 montrent, par ailleurs, l'avantage de l'identification de besoins communs et d'une réponse collective.

Dans le second cas, il s'agit notamment de s'appuyer sur le programme MRTT (Multi-Role Transport Tanker - avion multi-rôles de ravitaillement en vol et de transport).

Au niveau des moyens, cette proposition sera une priorité du budget européen « défense » (cf. proposition n°1).

Proposition n°3 : Renforcer la base industrielle et technologique de défense européenne (BITD-E) et le marché intérieur des équipements de défense

L'UDI assume et soutient les transferts de compétences consentis par les Etats membres à l'UE par l'adoption du « paquet défense » (directives « marchés de défense » et « transferts intracommunautaires d'armements »), en 2009, au préalable activement promu par la Présidence française de l'Union européenne en 2008.

L'UDI soutient ainsi pleinement la création d'un marché intérieur de l'armement comme composante du marché commun. Il convient, pour ce faire, **de soutenir pleinement la mise en œuvre de la Communication du 24 juillet 2013 de la Commission européenne relative à la compétitivité des industries de défense et de sécurité.**

Le renforcement de la base industrielle et technologique de défense européenne permet de préserver la nécessaire sécurité d'approvisionnement de nos forces par des technologies et capacités critiques, sans dépendre uniquement des avancées technologiques outre-atlantiques.

L'objectif principal de cette proposition doit être de donner un « moteur » à la défense européenne. Sur ces sujets « marchés/industries », celui-ci peut être que la Commission européenne, s'appuyant sur l'expertise des Etats membres et de l'AED.

Proposition n°4 : Création à Strasbourg d'un pôle défense européenne

Faire de Strasbourg, lieu à haute valeur symbolique pour la démocratie et la paix en Europe (siège du Conseil de l'Europe), lieu idoine de l'Europe de la défense (eu égard à la présence de l'Etat-major de l'Eurocorps), et le « pendant » de l'Europe politique et parlementaire, sise à Bruxelles.

A cet effet, à l'instar du collège de l'OTAN de Rome qui forme les futurs officiers insérés dans les Etats-majors OTAN, il est indispensable de commencer par créer un « **corps** » **d'officiers de toutes les armées issus des 28 Etats membres formés au même creuset.**

Cette proposition vise en conséquence à créer une « **Ecole de guerre européenne** » qui serait un lieu emblématique ne pouvant pas à être comparé aux organismes existants ou aux branches internationales des écoles de guerre française, allemande, espagnole ou britannique, etc.

Ses cadres et stagiaires seraient issus de l'ensemble des pays de l'Union Européenne et seront formés à Strasbourg.

Cette formation supérieure des officiers issus des 28 Etats membres de l'UE serait complémentaire de la mise en place, en 2008, d'un **Erasmus militaire européen**, visant à assurer l'interopérabilité des hommes autant que celle des matériels et qu'il convient de mettre en œuvre.

Il s'agira, pour ce faire, de tenir compte à la fois de l'expérimentation initiée en 2003 du **Collège européen de sécurité et de défense (CESD)** et de la création de l'**Institut d'Etudes de Sécurité de l'UE (IESUE)** en 2002. Il conviendra aussi de s'appuyer sur l'expérience française ayant abouti à la création d'une Académie du renseignement, pour créer également une **Académie européenne du renseignement**.

En outre, le **jumelage de brigades françaises et allemandes**, au gré des besoins opérationnels des deux pays (grâce à des exercices et formations communes) approfondirait les missions initialement dédiées à la Brigade franco-allemande. Il faudra s'appuyer davantage également sur d'éventuelles coopérations tactico-opérationnelles franco-allemandes en OPEX, comme prochainement déployé au Mali.

Proposition n°5 : Création d'un Quartier général militaire européen (OHQ) permanent

La proposition consiste à **créer, en France, un quartier général européen de conduite des opérations militaires, sis au Mont Valérien** (fort de son utilisation lors de précédentes opérations militaires européennes, à l'instar d'Eufor-Tchad en 2008) agissant en interconnexion avec le **Pôle PSDC de Strasbourg** (cf. proposition n°4).

Cet outil tactico-opérationnel, venant compléter les outils déjà existants (COPS, Comité militaire de l'UE et CPCC pour la planification et conduite des opérations civiles) ne saurait néanmoins faire oublier l'objectif de la définition du **cadre conceptuel stratégique** dont l'UE a besoin pour réellement devenir un acteur global (cf. proposition n°1).

Au niveau des moyens, il est proposé de redéployer en partie des effectifs dédiés aujourd'hui à l'OTAN vers l'UE. L'objectif est, à travers cette mesure très symbolique, ne remettant nullement en cause nos engagements pris en 2009 au sein de l'Alliance atlantique, de préfigurer concrètement une **future politique européenne des capacités et de l'armement**.

BLOC N°2 : « ÉVOLUTION DES FORCES ARMEES »

La Loi de programmation militaire (LPM) établit le cadre mais celui-ci n'est pas satisfaisant.

Il convient ainsi de garantir davantage les moyens aux forces de souveraineté.

Les propositions qui suivent consistent à augmenter les moyens de « souveraineté » dans toutes les armes, en déclinant néanmoins pour chaque arme, quelques spécificités.

Proposition n°6 : Suppression des forces aériennes stratégiques

La proposition consiste à supprimer la force aérienne stratégique chargée de la dissuasion nucléaire. Celle-ci se ferait d'ici avec, dans un premier temps, la fermeture d'ici à trois ans, de l'un des deux escadrons nucléaires.

L'arrêt des études liées à la modernisation des armes et la fermeture de deux des quatre bases de stockage de missiles s'engagerait en amont.

Proposition n°7 : Préservation des forces de souveraineté

Actuellement les forces de souveraineté sont interarmées, constituées de 8300 militaires répartis en trois zones : zone caraïbe, zone pacifique et zone océan indien.

La France, forte de ses 11 millions de km² de zone économique exclusive (ZEE) maintient un réseau de sept bases navales appuyées sur les collectivités d'outre-mer (DROM-COM) (Martinique et Guadeloupe / Guyane / Papeete / Mayotte / La Réunion / la Nouvelle-Calédonie / Saint-Pierre et Miquelon).

Il convient de maintenir la présence militaire en adéquation avec les enjeux globaux et stratégiques de Défense et de Sécurité, en s'opposant à la baisse prévue et en réfléchissant au transfert de moyens actuellement affectés en métropole vers l'outre-mer.

Un livre Blanc spécifique sur les enjeux de souveraineté de chaque territoire d'Outre-Mer doit être élaboré en coopération avec l'ensemble des États riverains de nos espaces maritimes. Il appartiendra ensuite de mettre en place de manière consensuelle de moyens issus des trois armées, regroupés en une unité unique aux ordres du Comsup et au service exclusif d'une défense d'immédiateté des territoires et des espaces maritimes.

En outre des actions pourraient être menées en termes de modernisation, et « d'interministérialisation » de certaines missions, moyens d'observation et capacités d'intervention (Marine nationale, Gendarmerie maritime, douanes & droits indirects, Ifremer, Administration des terres australes et antarctiques, ONCFS, etc.).

Proposition n°8 : Inflexions pour l'Armée de terre

La proposition consiste à **mettre l'accent sur les infrastructures et les équipements des personnels des forces combattantes et équipements légers de cohérence opérationnelle** (PPT, VBL, optronique...) **en cohérence avec le programme « Scorpion »**. Au niveau des moyens, les 500 000€ par base de défense qui viennent d'être débloqués vont dans le bon sens mais restent symboliques.

Il sera donc nécessaire de procéder à la vente de certains équipements, notamment une partie des 250 chars Leclerc, dont certains (une cinquantaine) sont de toute manière mis sous coque et non modernisés, comme le précise la LPM.

Proposition n°9 : Inflexions pour l'Armée de l'air

Transformer la base aérienne 126 à Solenzara, dédiée aujourd'hui à l'entraînement, comme **base avancée permanente pour la Méditerranée occidentale comme orientale et l'Afrique, où se situent les potentielles zones de conflits** et la mettre à disposition de l'UE et de l'OTAN en lui donnant les moyens d'interopérabilité accrue.

Aujourd'hui, celle-ci peut accueillir jusqu'à 40 chasseurs et 10 avions de transport tactique et sa piste de 2 627 mètres permettrait de recevoir des avions de transport stratégique et des ravitailleurs en vol.

Une optimisation, par le truchement, d'un **usage aéronaval** de la base de Solenzara, garantirait aussi une projection accélérée à proximité de l'*Arc de crise*, que les deux derniers livres blanc mettent en exergue.

Cette capacité nouvelle permettrait, en outre de compenser ainsi les inévitables carences capacitaires nées des derniers ajustements budgétaires, notamment au niveau de la Marine nationale (abandon de la réflexion quant à un deuxième porte-avion, par exemple).

Proposition n°10 : Inflexions pour la Marine nationale

Il n'est pas raisonnable de décaler dans le temps le programme BATSIMAR des « bâtiments de surveillance et d'intervention maritime » dont 15 unités sont nécessaires en métropole et en outre-mer pour les interventions et l'emploi de la force graduée en remplacement des P400 à bout de souffle.

Le programme des bâtiments multi-missions (B2M), dont trois unités sont prévues pour l'outre-mer, et le programme de bâtiments de soutien et d'assistance hauturier (BSAH) dont seulement deux unités devraient être livrées en 2017 sont essentiels pour éviter les ruptures capacitaires préjudiciable à la protection de nos intérêts dans ces zones mais également bien

insuffisants (ils devront nécessairement être complétés par d'autres navires). Ces deux derniers programmes devraient être financés dans un cadre interministériel.

Concernant les FREMM, ce sont actuellement huit FREMM qui sont effectivement prévues, les trois dernières seront peut-être transformées en un programme de frégates de taille intermédiaire (FTI). Trop réduire le programme des FREMM met en danger les missions hauturières de la marine, le décaler dans le temps également.

Proposition n°11 : Permettre la création d'entreprises de services de sécurité et de défense (ESSD) en France

La proposition consiste à **autoriser la création, en France, d'entreprises de services de sécurité et de défense (ESSD), en procédant à une actualisation de la loi de 2003, qui en contraint son installation en France.**

L'expertise française dans ce domaine n'est, en effet, plus à faire (notamment dans le domaine de la lutte anti-IED, le déminage, la dépollution du champ de bataille, la formation des formateurs militaires, la lutte contre la piraterie maritime, la protection et la sécurité des emprises militaires et infrastructures « critiques », etc.).

Dès lors, il conviendrait d'en tirer profit, comme rappelé dans le rapport parlementaire (rédigé, en février 2012, par les députés Christian Ménard et Jean-Claude Viollet), dans le contexte du recours croissant aux ESSD, par nos partenaires, tant au niveau des opérations militaires sous l'égide de l'OTAN, de l'ONU que celles des opérations civilo-militaires de l'UE.

En outre, **l'ingénierie de formation dans les domaines opérationnel, technique et académique, de même que le soutien et la maintenance des matériels de défense**, à l'instar des activités engagées par Défense Conseil International (DCI, créée en 1972, en tant que principal opérateur du transfert du savoir-faire du ministère de la Défense) sont des domaines permettant aux futures ESSD de profiter du transfert de savoir-faire et de la politique d'externalisation du ministère de la Défense.

Proposition n°12 : Améliorer la prise de décision en créant une Académie de Défense et de Sécurité nationale et en instaurant un Conseil national de sécurité

Cette réflexion consisterait à faire de de l'Ecole militaire (à côté du Château de Vincennes - lieu de la mémoire militaire et des **Invalides** - lieu de valorisation du patrimoine historique militaire) le lieu idoine préfigurant la création d'une véritable **Académie de la Défense et de la Sécurité**, sur le modèle de la National Defense University (NDU) de Washington.

La proposition consiste aussi à consolider davantage les différents conseils et comités, en veillant à les coordonner dans un seul un organisme associant des personnalités venant de différents horizons (académiques, diplomatiques, militaires) afin de centraliser et d'éclairer en amont la prise de décision de l'Exécutif en matière stratégique.

Il s'agit ici de s'inspirer de ce qui existe ailleurs **sous la forme de conseils nationaux de sécurité**, en lien avec les think tanks de la défense (à l'instar de **l'Institut de Recherche Stratégique de l'Ecole militaire - IRSEM, créé en 2009**) dont se sont dotés la plupart de nos voisins européens et partenaires au sein de la communauté transatlantique.

Proposition n°13 : Mettre en œuvre une vraie stratégie nationale en matière de cyberdéfense

Bien que le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale et la Loi de programmation militaire, prévoient un renforcement significatif des efforts dans le domaine de la cyberdéfense, nous pensons, à l'UDI qu'il convient de **mettre en œuvre l'ensemble des recommandations que le rapport « La cyberdéfense : un enjeu mondial, une priorité nationale »**, rédigé par le sénateur du Haut-Rhin, Jean-Marie Bockel, appelait de ses vœux.

Il conviendrait, notamment :

- **de mieux sensibiliser** les administrations et le monde de l'entreprise, notamment les PME, quant à la mise en danger de notre savoir-faire technologique et de notre cohésion nationale ;
- de soutenir par **une politique industrielle volontariste**, le tissu des entreprises françaises, notamment des PME, spécialisées dans la conception de certains **produits ou services importants pour la sécurité informatique** et ceux du **secteur des technologies de l'information et de la communication (cryptologie, microprocesseurs, etc.)** ;
- de créer une **Base industrielle et technologique en matière cybernétique (BITC)** sur le modèle de la base industrielle et technologique de défense (BITD) permettant de garantir notre « souveraineté numérique » ;
- de favoriser **la formation d'ingénieurs spécialisés** dans la protection des systèmes d'information, développer **la recherche** et les **activités de conseil**. L'UDI insiste sur l'effort supplémentaire à faire dans le domaine **du développement des liens entre la recherche publique et privée**, liant universités et centres de recherche ;
- d'accentuer **la sensibilisation du grand public** aux règles élémentaires de sécurité, notamment au moyen d'une campagne de communication inspirée de ce qui existe au niveau de la prévention routière ;
- d'ouvrir le débat quant à l'élaboration d'une **doctrine publique sur les capacités offensives**.

BLOC N°3 : « LIEN ARMEES-NATION »

ET « MEMOIRES DE LA NATION »

Le grand dilemme de la défense aujourd'hui est que jamais les militaires n'ont été aussi populaires dans l'opinion publique (82% d'opinions favorables) et, que paradoxalement, face aux difficultés budgétaires et financières, le premier poste d'économie suggéré dans ces mêmes sondages est la défense.

Pour sortir de cette apparente contradiction, nous pensons à l'UDI qu'il convient de revivifier le lien « Armées-Nation ».

Proposition n°14 : La mise en place d'un service militaire universel et facultatif inspiré du SMA

La proposition consisté à recréer un **service militaire** en transposant le modèle du service militaire adapté (SMA) en métropole. Il sera universel, mixte et facultatif. Le public visé est plus particulièrement celui des jeunes en difficulté (notamment issu des territoires les plus vulnérables de notre République : zones urbaines sensibles, zones rurales particulièrement touchées par de fort taux de chômage...) et ne possédant pas ou peu de qualifications et diplômes.

Au niveau de l'encadrement, il est proposé d'**effectuer un transfert d'emploi en équivalent crédits de l'Education nationale vers la Défense.**

Au niveau des infrastructures suite aux restructurations en cours, il est proposé d'**utiliser toutes les emprises libérées par le ministère de la Défense, en veillant à leur mise aux normes, notamment en matière de labélisation « haute qualité environnementale ».**

L'objectif de la mesure proposée est double :

- **favoriser aussi bien les engagements dans les métiers liés à la défense ;**
- **favoriser aussi l'insertion professionnelle à travers des métiers en manque de main d'œuvre.**

L'objectif visé consisterait à **avoir en métropole autant de jeunes formés que le SMA en outre-mer (soit 6000 par an).** Parmi ceux-ci, **2/3 pourraient être « pré-fléchés » afin de favoriser leur intégration dans les forces armées et dans les métiers liés au secteur de la défense.**

Au niveau budgétaire, il s'agira de **doubler le budget dédié aujourd'hui (soit 200M€ supplémentaires) au seul SMA.** Il conviendra aussi de faire de ce nouveau jalon de la mixité sociale - par le truchement de l'excellence du dispositif SMA, un meilleur ambassadeur du

dispositif 2^{ème} Chance qui, malgré la création depuis août 2005 de 18 établissements Publics d'Insertions de la Défense (EPIDE), **n'a guère abouti aux résultats escomptés.**

Porté essentiellement par les ministères en charge de l'Emploi et de la Ville, cet établissement n'a jamais pu atteindre l'objectif de 20 000 jeunes formés par an - pourtant escompté à sa création - puisqu'il en forme moins de 2500 par an pour un budget conséquent de plus de 81 millions d'euros.

Proposition n°15 : Développement des filières d'excellence militaires

Cette proposition consiste à **favoriser le développement de filières d'excellence militaire** en développant l'admission dans les lycées de la défense d'enfants de nationalité française issus de milieux modestes dont les parents ne sont pas ressortissants du ministère de la Défense ou de la fonction publique.

Au niveau des moyens, il est **proposé de créer de nouveaux lycées militaires** - en plus des six pré-existants - et ce, afin de ne pas impacter sur l'accueil des enfants de militaires et de fonctionnaires, raison de leur création.

La mixité sociale est l'objectif majeur de cette proposition afin de favoriser l'égalité des chances. Pour cette raison, ces nouveaux lycées seraient plus particulièrement créés dans les départements comportant une forte proportion de zones d'éducation prioritaire (ZEP).

Au niveau de moyens, les crédits relatifs à leur fonctionnement seront transférés du ministère de l'Education nationale vers le ministère de la Défense dans le cadre du service public de l'enseignement. En ce qui concerne les infrastructures, celles-ci pourraient être réaménagées sur les emprises vacantes de l'Etat, et plus particulièrement du ministère de la Défense, avec le concours financiers des régions concernées.

Proposition n°16 : Renforcer le lien « Armées - jeunesse »

Le renforcement du lien armées-jeunesse dès la période scolaire passe aussi par la création de préparations militaires jeunes.

Bien que le ministère de l'Intérieur et de la Défense se soient penché sur la création de cadets, il n'existe actuellement, en France, qu'une seule organisation comparable, celles des Jeunes Sapeur-Pompiers qui, au nombre de 28 000, pallient aux difficultés de recrutement des pompiers volontaires.

Pour trouver une déclinaison moderne du lien « armées-jeunesse », c'est résolument vers le Royaume-Uni qu'il faudrait se tourner. Les trois branches des « cadets » permettent ainsi aux élèves des collèges et lycées volontaires de suivre jusqu'à l'âge de 18 ans une formation militaire régulière sous la responsabilité de personnel militaire spécialement affecté à cette tâche. L'encadrement pourrait en être assuré par des réservistes (cf. proposition n°17).

Les résultats (30% des cadets poursuivent à l'issue une carrière militaire en active ou en réserve) **pourraient ainsi constituer un utile modèle pour cette réflexion à engager aussi en France.**

Autre piste que ne devrait pas négliger les réflexions en cours, celui de la formation universitaire qualifiante destinée à recruter des officiers. Il s'agirait, à l'instar de ce qui existe sur les campus de nombreuses universités américaines et canadiennes (Reserve Officers' Training Corps - ROTC) d'œuvrer ainsi à **la poursuite logique d'un éventuel cursus militaire dans l'enseignement scolaire puis supérieur.**

Proposition n°17 : « Mieux » associer la jeunesse aux commémorations nationales

La proposition consiste à favoriser, chaque année **avant le 11 novembre, la participation des jeunes à différentes activités liées aux commémorations nationales.**

Au niveau des moyens, ces activités devront être organisées **dans le cadre de l'Education nationale, en lien avec le Ministère de la Défense.** La campagne active de l'ONACVG dans le cadre de la mobilisation des enseignants, des parents d'élèves et des enfants dans la cadre de la célébration, entre 2014 et 2018, du centenaire de la Grande guerre et du 70^{ème} anniversaire du 8 mai, en 2015, devrait ainsi être enrichie d'initiatives prises au niveau des établissements scolaires et poursuivie dans le temps.

Celles-ci pourraient prendre différentes formes menées en faveur de la transmission intergénérationnelle de la mémoire combattantes, comme **l'organisation d'une « journée du souvenir », sous la forme d'une demi-journée, consacrée à la visite de lieux historiques, de rencontres avec les associations patriotiques et d'anciens combattants, la visite de musées, de bases militaires ou de régiments.**

A titre d'exemple, le travail de mémoire autour des monuments aux morts présents dans chaque commune de France, permettant la sensibilisation des élèves à l'héritage contemporain du conflit 14-18, notamment dans le cadre de sa dimension européenne et mondiale est une piste à développer, en lien avec les établissements scolaires de la commune.

La présentation de supports pédagogiques, d'organisation de conférences, de visites de musées et lieux de mémoire seraient de nature à s'adapter aux perceptions différentes du lien Armées-Nation, selon les générations.

Le visionnage de films au sein des établissements scolaires (notamment dans le cadre d'un partenariat public-privé, associant, à titre d'exemple l'ECPAD et les réseaux de distributions cinématographiques privés, à l'instar de Gaumont, Pathé, MK2, etc.) en est une autre.

Proposition n°18 : Développer, promouvoir et mieux tenir compte des réserves opérationnelles et citoyennes

La proposition consiste à développer les réserves opérationnelles et citoyennes en doublant les moyens qui leur sont actuellement consacrés.

En effet, dans le cadre du retissage du lien « Armées - Nation », celles-ci sont sources d'échanges mutuels constructifs aussi bien pour les civils que pour les militaires. De plus, le « Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale » de 2013 et le rapport « *La cyberdéfense : un enjeu mondial, une priorité nationale* » rédigé par le sénateur du Haut-Rhin, Jean-Marie Bockel, ont fort justement préconisé la mise en place d'une réserve citoyenne composée de jeunes techniciens et informaticiens et dédiée à la cyberdéfense et ce, dans une logique interarmées.

Il s'agit d'une bonne orientation, qui découle de la création d'une réserve de la sécurité nationale prévue par le précédent Livre blanc de 2008, mais qui **devrait être développée pour d'autres fonctions insuffisamment disponibles en « interne » au sein des Forces armées** (à l'instar de spécialistes des actions civilo-militaires, de la communication et des relations publiques, de la promotion de l'industrie d'armement, ou encore du soutien à l'exportation des matériels de défense et de sécurité, etc.).

En complément des mesures précitées, il sera également proposé de créer d'un bataillon de réserve par brigade (constitué d'environ 20% de personnel d'active), visant à la mise en place d'un dispositif de protection de la population, notamment dans les zones de sécurité prioritaires (ZSP).

L'UDI appelle ainsi de ses vœux, la mise en place d'un plan dit « **Vigipirate élargi** », au-delà de la capitale et des grands centres urbains, qui pourrait s'étendre jusqu'aux gares de banlieues, tout en étant capable d'assurer d'autres missions opérationnelles, en complément des forces d'active, sur le territoire national ou en déploiement, si nécessaire.

Pour ce faire, l'UDI propose l'instauration d'un « **transfert de capacité** » visant à **compenser la suppression annoncée de 24 000 postes par la création dans un premier temps de 8 000 postes de réservistes**, sur la base d'un ESR annuel comprenant une phase d'entraînement de 40 jours (un weekend par mois plus une période bloquée) et une phase d'emploi définie selon les besoins opérationnels de la brigade d'appartenance.

Il conviendra, de mettre, simultanément en place un système de protection et de retour à l'emploi des réservistes, accompagné d'un système de compensation et valorisation pour les employeurs.

Outre son caractère raisonnable (compensation de l'ordre de 1 pour 20), cet engagement accompagnerait la décision de réduction de format des armées, tout en assurant une aide utile aux forces armées et en accroissant de façon significatif le lien « Armées - Nation ».

Philippe Folliot

Assemblée nationale

Philippe Folliot est député de la 1^{ère} circonscription du Tarn, secrétaire de la Commission de la défense nationale et des forces armées.

Il est membre suppléant de la délégation française à l'Assemblée parlementaire de l'OTAN et membre suppléant du Conseil supérieur de la réserve militaire.

UDI

Philippe Folliot est délégué national chargé de la défense

Contre-gouvernement de l'UDI

Philippe Folliot est membre du contre-gouvernement chargé de la défense

Colonel de la réserve citoyenne auprès de la 11^{ème} brigade parachutiste, ancien auditeur de la 61^{ème} session de l'IHEDN

Contacts :

Pierre de la Dure, assistant de Philippe Folliot : 01.40.63.71.86 | 06.74.30.43.91

Nancy L'Horty, attachée de presse du groupe UDI : 06. 61.79.58.72